

Notre-Dame : re-naissance in vitraux ? L'affaire n'est pas réglée...

écrit par Agathe Rabier | 2 décembre 2024



La Tribune de l'Art nous alerte. Les vitraux que nous avons vus lors de la visite présidentielle sont ceux de Viollet-le-Duc. Mais Macron en tiendrait toujours pour du moderne (

Buren, ciel !). Il n'a pas lu ce que le site de son propre ministère de la Culture écrit sur les vitraux de Viollet -le Duc, élaborés pendant 10 ans de recherche patiente et respectueuse des oeuvres des verriers du Moyen Age ... Et non dans la précipitation d'un M'as-tu-vu qui croit tout savoir, y compris qu'il n'y a pas de culture française façonnée par les siècles !

Sur le site du Ministère :

Entre 1855 et 1865, [Jean-Baptiste Lassus](#) et [Eugène Viollet-le-Duc](#) firent réaliser un décor vitré qu'ils souhaitaient le plus respectueux possible des traditions médiévales.

Leur programme fut réfléchi pendant une dizaine d'années avant d'être mis en œuvre suivant un agencement mêlant harmonieusement verrières figurées et verrières ornementales, vitraux à grandes figures pour les baies hautes du chœur, vitraux légendaires pour quelques chapelles et verrières en grisaille pour le reste de l'édifice.

La majeure partie du décor vitré de la cathédrale ayant été supprimée au XVIIIe siècle, les architectes s'appuyèrent pour les nouveaux vitraux sur des écrits évoquant les verrières disparues, des relevés de fragments anciens conservés, ainsi que sur les modèles présents dans d'autres édifices du Moyen Âge.

Lassus et Viollet-le-Duc s'entourèrent des meilleurs peintres verriers, dont certains comme Laurent Charles Maréchal dit Maréchal de Metz (1801-1887) ou Alfred Gérente (1821-1868), véritables pionniers de la redécouverte de la peinture sur verre, étaient parvenus à la maturité de leur art.»

Sur Tribune de l'Art :

Le point sur l'affaire des vitraux de Notre-Dame

[Didier Rykner](#) vendredi 29 novembre 2024 [8 8 commentaires](#)

Toutes les versions de cet article : [English](#) , français

Le 21 novembre dernier, la « *commission artistique* » créée par le ministère de la Culture se réunissait afin de choisir l'artiste qui devrait – si tout se passe mal – créer de nouveaux vitraux pour la cathédrale Notre-Dame. Ils remplaceraient ceux conçus par Viollet-le-Duc pourtant classés monuments historiques, épargnés par l'incendie et restaurés avec l'argent des donateurs.

Le secret le plus absolu règne pour l'instant sur le nom de celui qui aurait été choisi. Pas seulement parce que le président de la République, qui a décidé de ce remplacement avec la complicité de l'archevêque de Paris Monseigneur Ulrich, ne souhaite sans doute pas que la polémique gâche la fête de la réouverture de l'édifice. Mais aussi parce que l'opération ne semble pas simple.

D'après nos informations en effet, les projets des huit candidats [1] n'ont pas vraiment convaincu, et aucun ne se détache réellement. Si un vote a eu lieu, chacun devant indiquer son projet favori, il semble qu'il n'y ait pas eu de vainqueur clair. Le résultat des délibérations a donc été remis à l'archevêque de Paris, et il a été dit aux membres du comité que les choses étaient désormais entre les mains du prélat.

Que le comité ne soit pas vraiment décisionnaire, on s'en doutait un peu, puisque le premier choix qu'il avait effectué, pour retenir les finalistes parmi les 83 projets, soit six candidats, avait déjà été battu en brèche. **L'artiste Pascal Convert ayant finalement renoncé, seuls cinq artistes auraient dû rester en lice. Mais trois noms ont été ajoutés arbitrairement à la liste désignée par le comité, parmi lesquels Daniel Buren dont on sait qu'il est le préféré du président de la République.** Le communiqué du ministère de la Culture était en effet très clair à ce

sujet : « *Après avoir pris en compte l'avis du Comité artistique présidé par M. Bernard Blistène, les candidatures retenues pour la deuxième phase sont les suivantes* ». Autant dire que le comité n'a qu'un rôle consultatif.

Le choix définitif sera en réalité celui d'Emmanuel Macron, théoriquement validé par Laurent Ulrich. Et cela ne sera pas forcément facile. Le président de la République veut Buren, se croyant encore sans doute dans les années 80 et faisant ainsi œuvre disruptive. Il est probable que l'archevêque soit davantage enclin à sélectionner un projet plus figuratif (à supposer même que celui de Buren puisse l'être). Tout est donc encore possible, et nul ne sait, sauf peut-être le président de la République, quand le vainqueur de ce concours pipé sera annoncé.



1. Visite d'Emmanuel Macron à Notre-Dame le 29 novembre 2024.

On peut voir au fond à gauche le vitrail de la chapelle Sainte-Geneviève qui fait partie de ceux devant être remplacés



2. Vitrail de la chapelle Sainte-Geneviève (image tirée du cahier des charges techniques et patrimonial du concours)

Ce qui est certain, c'est que la visite du président de la République dans la cathédrale restaurée vendredi dernier, et la vidéo qui en a été diffusée, montre à quel point ces vitraux de Viollet-le-Duc sont parfaitement adaptés à la cathédrale. Même si les copies d'écran que nous publions ici (*ill.* 1 et 3) ne sont pas complètement représentatives de leur qualité (l'image est un peu floue, et les couleurs sont affadies), on voit bien que la lumière qu'ils distillent est très belle, Viollet-le-Duc ayant soigneusement dosé ses effets. Nous publions à côté des deux illustrations les photos des vitraux correspondant (*ill.* 2 et 4).
Les premiers visiteurs du monument vont pouvoir admirer ces

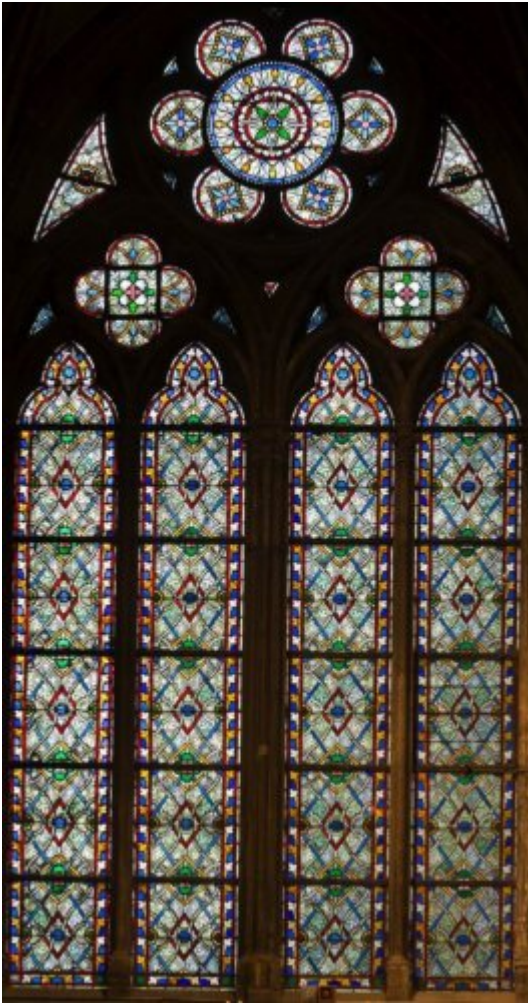
vitraux restaurés, et il sera bien difficile de convaincre qu'il faille les changer, à grand frais (rappelons que le coût total sera compris entre 3 et 4 millions).



3. Visite d'Emmanuel Macron à Notre-Dame le 29 novembre 2024.

On peut voir au fond à gauche un détail du vitrail de la chapelle

Saint-Pierre qui fait partie de ceux devant être remplacés.



4. Vitrail de la chapelle Saint-Pierre (image tirée du cahier des charges techniques et patrimonial du concours)

Nous invitons donc nos lecteurs qui ne l'auraient pas fait à signer la pétition <https://www.latribunedelart.com/le-point-sur-l-affaire-des-vitraux-de-notre-dame> afin que cette mascarade cesse. Les vitraux de Viollet-le-Duc doivent demeurer en place. Et s'il le faut, l'association Sites & Monuments portera l'affaire devant la justice.

[Didier Rykner](#)

Notes

[1] Il s'agit de Jean-Michel Alberola avec l'Atelier

Duchemin, Daniel Buren avec la Manufacture Vincent-Petit – Atelier Duchemin, Philippe Parreno avec l'atelier Simon Marq, Yan Pei-Ming avec l'Atelier Duchemin, Christine Safa avec l'Atelier Simon Marq – Derix Studio GMBH, Claire Tabouret avec l'Atelier Simon Marq, Gérard Traquandi avec l'Atelier Duchemin, et Flavie Vincent Petit avec la Manufacture Vincent-Petit.